



Dossier de l'OHI n° S1/6200/A-2

**LETTRE CIRCULAIRE DU CONSEIL**  
**02/2020**  
**05 mai 2020**

**POURSUITE DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DANS LA PERIODE INTÉRIMAIRE JUSQU'À  
L'ASSEMBLÉE REPORTÉE**

Références :

- A : Lettre circulaire de l'Assemblée 19 du 21 avril 2020 - Approbation du scénario proposé pour le report de la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI et des activités associées
- B : Lettre circulaire de l'Assemblée 17 du 20 mars 2020 - Scénario proposé pour le report de la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI et des activités associées résultant de circonstances exceptionnelles dues au COVID-19.
- C : [Compte rendu du Conseil](#)
- D : [PRO 1.8](#) Plan stratégique révisé
- E : [PRO 1.6](#) Révision de la règle 12 des Règles de procédure du Conseil de l'OHI et conséquence sur les règles 8 et 11 – calendrier pour l'élection du président et du vice-président
- F : [Composition du Conseil](#)
- G : [Composition du SPRWG](#)
- H : LC de l'OHI 52/2019 du 23 octobre 2019 – *Avis de distribution des sièges affectés sur une base régionale au Conseil de l'OHI*

*Chers membres du Conseil de l'OHI,*

*Je vous écris en ces temps difficiles pour nous tous dans le monde, dans notre lutte commune contre la pandémie du COVID-19. Je sais que cette maladie nous a tous profondément affectés, dans nos vies personnelles et professionnelles. Elle est une menace pour notre santé, nos vies et nos moyens de subsistance. Je vous demande de vous joindre à moi pour exprimer notre gratitude et notre soutien aux professionnels de santé qui sont en première ligne face à cette crise. Je vous souhaite une bonne santé, à vous, à vos familles et à vos collègues, dans les mois difficiles à venir.*

*Au nom des Etats membres de l'OHI, je tiens à remercier le Secrétaire général pour son rôle de chef de file qui a permis, en premier lieu, de garantir que le personnel du Secrétariat de l'OHI travaille en toute sécurité depuis son domicile et ne prenne pas de risques inutiles en notre nom. Je remercie également le Secrétariat d'avoir pris d'autres dispositions pour la deuxième Assemblée de l'OHI, ainsi que les Etats membres pour leur flexibilité et leur pragmatisme en cette année difficile.*

1. Comme indiqué dans la LCA 19/2020 (cf. référence A), le scénario proposé pour le report de la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI et des activités associées résultant de circonstances exceptionnelles dues au COVID-19 a été approuvé par les Etats membres. Cette approbation a des conséquences sur la poursuite des travaux et des actions qui incombent au Conseil et aux autres organes de l'OHI dans l'intervalle, jusqu'en novembre.
2. Sous couvert de la référence A, le Secrétaire général a fait part de ses observations selon lesquelles, à l'instar de l'Assemblée, le Conseil et les principaux organes subordonnés tels que le HSSC et l'IRCC, y compris leurs sous-comités et groupes de travail associés, sont soumis à des adaptations de leurs calendriers et modalités de travail respectifs qui leur ont été initialement assignés dans le programme de travail 2020 de l'OHI. Certains de ces organismes travaillent déjà sur le report de leurs réunions et sur des modalités de travail

alternatives via la vidéoconférence et les espaces de travail collaboratifs. Puisqu'il semble approprié que les résultats de leurs travaux réalisés dans l'intervalle soient reflétés lors de la prochaine Assemblée, le Secrétariat propose d'accepter des mises à jour de leurs rapports respectifs concernant les points prévus à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leur soumission et leur présentation devraient devenir des éléments du compte rendu du Président du Conseil, les parties respectives déléguées devant être rapportées par les Présidents du HSSC et de l'IRCC, et les propositions du Secrétaire général respectivement.

3. Ces mises à jour attendues permettent aux rapports et propositions des principaux organes de l'OHI de refléter les progrès réalisés sur les questions et changements clés dans les mois précédant le début de l'Assemblée. Pour le Conseil, cela nous donne l'occasion de poursuivre le travail en cours interrompu par les délais initiaux de l'Assemblée.

4. Après discussions avec le Secrétariat, et avec la direction du SPRWG, je chargerai le SPRWG de « ...mettre au point des méthodes de calcul des indicateurs de performance stratégique, comme indiqué dans la révision approuvée du Plan stratégique... » tel qu'initialement proposé dans la PRO 1.8, dans l'intention d'amender le compte rendu du président du SPRWG pour la prochaine Assemblée.

5. Il est demandé aux membres actuels du Conseil d'envisager ou de renouveler leur implication dans la participation aux travaux du SPRWG et de transmettre leur intention au secrétaire du groupe de travail au plus tard le 15 mai.

6. Afin d'être préparés à l'Assemblée et d'obtenir l'aval du Conseil pour les SPI amendés dans le Plan stratégique en novembre lors du C-4, la méthode proposée pour le calcul des SPI et des cibles sera mise à disposition des membres actuels du Conseil avant les deux événements.

7. Dans le contexte de la tenue consécutive de la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI et de la 4<sup>ème</sup> réunion du Conseil, la préparation de l'ordre du jour et des propositions pour le Conseil sera effectuée conformément au plan d'action à suivre préalablement à ces événements. Un ordre du jour préliminaire se concentrant sur la mise en œuvre des instructions de l'A-2 anticipées sera distribué conformément à la règle 3 des Règles de procédure du Conseil, sur la base des propositions faites dans les LCA 17 et 19.

8. Mon service en travail à domicile prendra fin en septembre 2020. Dans l'éventualité où je ne serais plus le représentant des Etats-Unis, la présidence du Conseil actuel serait confiée au vice-président, l'amiral Palmer (Brésil). La tâche de rendre compte à l'Assemblée reviendrait donc à l'amiral Palmer. S'il n'était pas en mesure de participer à la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée, le Secrétaire général de l'OHI serait prêt à prendre la relève en mon nom, en tant que secrétaire du Conseil.

9. Bien que le Secrétariat ait élaboré un plan détaillé concernant la manière de gérer les tâches de l'Assemblée, du Conseil et des organes subordonnés au cours de l'année, l'évolution précise de la situation demeure imprévisible. Afin de maintenir une supervision permanente du programme de travail de l'OHI et du fonctionnement du Secrétariat, le Secrétaire général et moi-même sommes d'avis que la communauté des Etats membres de l'OHI devrait prendre des mesures en vue de l'établissement d'un nouveau Conseil prêt à entrer en action immédiatement après la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée. Les 15 commissions hydrographiques régionales ont presque toutes déjà désigné les Etats membres qui auront un siège au Conseil (du C-4 au C-6). Le tableau des tonnages qui sera utilisé pour identifier les membres du Conseil qui siégeront selon les intérêts hydrographiques a été publié dans la LC 52/2019. Le Secrétariat de l'OHI sera par conséquent bientôt en mesure de publier une lettre circulaire sollicitant l'approbation des Etats membres pour la mise en place d'un nouveau Conseil qui sera officiellement constitué d'ici la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée pour la 4<sup>ème</sup> réunion du Conseil. Cette nouvelle liste finale des membres du Conseil sera toutefois subordonnée à l'avis favorable de l'adhésion de tout nouvel Etat membre éligible à l'un des 10

sièges selon son tonnage jusqu'à l'avant-dernier jour précédant l'ouverture de la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée.

10. De même, par anticipation de l'approbation par correspondance de la PRO 1.6 et en application des procédures prévues, l'élection des nouveaux président et vice-président peut commencer avant la tenue de l'Assemblée et du Conseil prévue en novembre. Les nouveaux président et vice-président élus reprendront mes fonctions et celles de l'amiral Palmer en temps opportuns avant le C-4.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Shep Smith  
Président du Conseil